



Agrile du frêne

# Plan d'action **2017-2018**

Période préinfestation à l'agrile du frêne

**Ville de Québec**

# Plan d'action 2017-2018

Période préinfestation à l'agrile du frêne

Ville de Québec

## OBJECTIFS ET ACTIONS 2017-2018

### Objectif 1



**Intensifier les mesures pour détecter, le plus rapidement possible, une infestation.**

- 1.1 Augmenter le nombre de pièges de 50 à 60 et poursuivre l'essai des pièges à entonnoirs.
- 1.2 Poursuivre l'écorçage annuel d'au moins 400 branches.

La Ville de Québec installe deux types de pièges: les pièges à prisme collants et les pièges à entonnoirs. Tous sont munis d'un attractif à la phéromone, une substance chimique que perçoivent les agriles adultes et qui les attirent vers le piège.

L'écorçage consiste à retirer l'écorce en fines lanières de manière à détecter les signes ou la présence même de l'insecte.

### Objectif 2



**Informar la population sur les actions que la Ville pose pour se préparer à une infestation et sur les comportements à adopter pour réduire les risques d'introduction du ravageur sur le territoire.**

- 2.1 Publier annuellement des articles d'information sur la problématique de l'agrile du frêne et faire connaître la rubrique Web sur l'agrile du frêne : [ville.quebec.qc.ca/agrile](http://ville.quebec.qc.ca/agrile).
- 2.2 Utiliser les divers outils de communication numérique pour faire connaître les actions de la Ville auprès des arrondissements et auprès des citoyens.
- 2.3 Profiter de toutes les occasions pour fournir aux citoyens de l'information sur l'agrile du frêne notamment lors d'événements, de conférences, de journées citoyennes, etc.

### Objectif 3



**Élaborer et mettre en œuvre un plan de lutte à l'agrile du frêne.**

- 3.1 Adopter un plan de lutte qui sera prêt à être déployé dès la première détection de l'agrile du frêne sur le territoire.
- 3.2 Doter la Ville des ressources humaines et financières nécessaires au déploiement du plan de lutte.
- 3.3 Se doter d'un plan de communication sur l'agrile du frêne, une fois celui-ci détecté sur le territoire.

# Plan d'action 2017-2018

## Période préinfestation à l'agrile du frêne

### Ville de Québec

- 3.4 Finaliser le règlement-type sur les frênes privés qui sera prêt à être adopté au moment opportun.
- 3.5 Planifier la gestion, la disposition et l'élimination du bois de frêne et proposer des adaptations aux devis concernés.
- 3.6 Poursuivre l'établissement de partenariats pour favoriser le développement d'un réseau de valorisation local prenant en compte les dimensions économiques et écologiques.
- 3.7 Analyser l'inventaire des frênes en boisés afin de développer une stratégie de lutte à l'agrile du frêne pour les milieux naturels.
- 3.8 Participer activement au comité métropolitain sur l'agrile du frêne.

La Ville compte sur son territoire environ 13 000 frênes municipaux et environ 22 000 frênes privés. Ces chiffres ne considèrent pas le nombre de frênes en boisés et en forêts naturelles.

Au cours de 2015 et de 2016, la Ville de Québec a mis sur pied deux projets de partenariat qui ont permis la valorisation du bois de frênes :

- Neuf frênes ont été donnés à L'Établi-Ébénisterie du campus qui ont servi entre autres à la confection de 4 bancs de parc municipaux en bois de frêne.
- Vingt-sept frênes ont été récupérés pour les projets étudiants dans le cadre du projet Recycl'Arbre impliquant trois écoles de deux commissions scolaires. Le partenariat est reconduit en 2017.

## Objectif 4



### Par la plantation d'arbres, diminuer les impacts d'une éventuelle infestation sur la canopée.

- 4.1 Intensifier la mise en œuvre du programme de plantation proactive d'arbres en augmentant à 200 le nombre de remplacements de frênes en 2017 et à un minimum de 250 celui en 2018.
- 4.2 Décourager ou interdire la plantation de frênes sur le territoire<sup>1</sup>.
- 4.3 Favoriser la plantation en sous-étage aux alignements de frênes lorsque l'espace le permet.

Ce programme vise à remplacer en avance, par d'autres espèces, des frênes de moins de 20 cm de diamètre et des frênes en mauvais état de diamètre supérieur et à planter, là où l'espace le permet, des arbres d'autres espèces pour protéger la canopée.

*Le plan d'action sera révisé au moment d'une détection de l'agrile du frêne et aussi en fonction de l'état des connaissances sur ce ravageur.*

<sup>1</sup> La Ville a cessé de planter des frênes sur ses propriétés depuis quelques années déjà.